

DÉTAIL DU PLAN DE PROTECTION SOUS COVID-19

THÉÂTRE DE L'OCTOGONE

La capacité du théâtre de l'Octogone est de 455 places assises en exploitation normale.

RÈGLES DE BASE

1. Tous les visiteurs se nettoient régulièrement les mains
2. Toutes les personnes doivent porter un masque
3. Les surfaces et les objets sont nettoyés après leur utilisation
4. L'accès est réservé aux personnes (âgées de plus de 16 ans) possédant un certificat COVID 2G valable
5. Les mesures de protection sont prises
6. Les personnes vulnérables doivent prendre des mesures adaptées
7. Les personnes malades restent chez elles et suivent les consignes d'isolement et de quarantaine de l'OFSP
8. Les personnes concernées sont informées des prescriptions et des mesures prises.

1. HYGIÈNE DES MAINS

Toutes les personnes doivent se nettoyer régulièrement les mains.

Mesures

- Fourniture de savon et papier en suffisance aux points d'eau (sanitaires)
- Fourniture de liquide désinfectant à l'entrée du théâtre. Il est demandé à chacun de se désinfecter les mains à son arrivée
- La porte d'entrée du bâtiment est maintenue ouverte

2. NETTOYAGE ET AERATION

Mesures

- Un nettoyage des surfaces de contact (poignées de portes, mains courantes, interrupteurs...) est effectué après chaque spectacle
- Le sol de la salle, les loges, les sanitaires, le Foyer sont nettoyés après chaque spectacle
- Les locaux (billetterie, postes de travail et le Foyer) sont aérés minimum quatre fois par jour (pendant 10 minutes)

3. RESTRICTION DE L'ACCÈS

Mesures

- L'accès est réservé aux usagers (âgés de plus de 16 ans) possédant un certificat COVID guéri ou vacciné dit 2G valable.

- Le contrôle du certificat est réalisé à partir de l'application COVID Certificate Check accompagné d'une pièce d'identité.
- Du fait de la restriction de l'accès aux usagers possédant un certificat COVID valable, les autres restrictions (jauges, respect de la distance, etc.) ne sont plus en vigueur. Exception du port du masque.

4. MESURES DE PROTECTION

Mesures

- Toutes les personnes doivent porter un masque.
- Lors de la présence de personnes disposant d'une attestation les exemptant de l'obligation de porter un masque, une attention toute particulière doit être accordée au maintien de la distance requise.
- Une séparation en plexiglas est installée sur le guichet de la billetterie
- Les personnes effectuant une réservation sont informées de la restriction d'accès avec certificat COVID
- Les masques usagés doivent être jetés dans des poubelles mises à disposition

5. RESTAURATION – BOISSONS

La consommation de boisson et nourriture est possible

Mesures

- Consommation avec un certificat COVID 2G : assis uniquement
- Possibilité d'enlever le masque uniquement assis à table.

6. PERSONNES VULNÉRABLES

Mesures

- Les personnes vulnérables évaluent l'opportunité de se rendre dans un lieu public. Elles peuvent s'adresser à leur médecin traitant pour avis
- Pour rappel, le nouveau coronavirus est dangereux pour les personnes de plus de 65 ans et les adultes souffrant déjà d'une maladie (voir catégories de personnes vulnérables de l'OFSP).

7. PERSONNES ATTEINTES DE COVID-19

Toute personne malade ou présentant les symptômes du COVID-19 **ne doit pas se rendre dans un lieu public** et est priée de suivre les consignes de l'OFSP sur l'isolement et la quarantaine.

Mesures

- Toute personne présentant les symptômes sur place est priée de rentrer chez elle en portant un masque

7. INFORMATION, COMMUNICATION

Affichages

- Affiche de l'OFSP « Voici comment nous protéger », « ici, masque obligatoire »

CONCLUSION

Le présent document sera consultable sur place et disponible sur le site internet du théâtre de l'Octogone.

Personne de contact pour les autorités et en charge de la surveillance du plan de protection :

Yasmine Char Wegmuller
Directrice du théâtre de l'Octogone

Rédaction :	RV / RH et YCM / AGF
Approbation :	Municipalité / 20.12.2021
N° de classement :	Selon liste du secrétariat de la Municipalité
Entrée en vigueur :	20 décembre 2021
Intranet <input type="checkbox"/> Internet <input checked="" type="checkbox"/> Document cadre <input type="checkbox"/>	

Au nom de la Municipalité

Le syndic



Le secrétaire

G. Reichen

Ph. Steiner